

89

LES COLPORTEURS

Nous devons rectifier aujourd'hui le compte-rendu incomplet donné dans notre dernier numéro de l'affaire correctionnelle des colporteurs bonapartistes.

Le premier des prévenus était le notaire Castel de Pons, conseiller d'arrondissement. M^e Castel se trouvant en ce moment aux eaux de Vichy, où il se repose de son infatigable propagande. Le tribunal, sur les conclusions de son mandataire et du ministère public a renvoyé l'affaire au 20 août.

Le frère en Jérôme de la *Volonté nationale*, le journal *l'Ere nouvelle* de Cognac, veut bien s'occuper de l'affaire Loizeau et réparer le silence du journal de Saint-Jean-d'Angély.

C'est un peu tard pour revenir sur cet incident. Nous avons dit, il y a quelques jours, tout ce que nous pensions de la conduite de ce maire républicain(!) qui adressait à ses administrés des bulletins municipaux surmontés de l'oiseau impérial.

Le journal plon-plonien de Cognac reproduit, dans son dernier numéro, la lettre de M. Loizeau et nous renouvelles les conseils du maire de Matha.

L'Ere nouvelle perd son temps.

Nous ne croyons pas plus au républicanisme de l'*« éminent citoyen Jérôme Napoléon »* qu'au républicanisme de l'homme qui s'appelait en 1848 : *« le citoyen Louis Bonaparte. »*

Maintenant, nous ne voulons pas être cruels pour les deux journaux qui soutiennent cette politique ridicule. Notre méchanceté serait d'autant plus blâmable que leur nuance anticléricale leur donne droit à une certaine indulgence. Nous sommes avec eux contre les cléricaux et les jésuites.

Quant à leurs théories démocratiques, elles sont du domaine des journaux charivariques et amusants. En nous en occupant quelquefois, nous n'aurons pour but que de divertir et distraire nos lecteurs.

(26 juillet 1835)

Un marchand de sardines, le nommé Rousseau, succédait à M^e Castel, sur les bancs de la police correctionnelle. L'instruction a révélé que le commerce des sardines n'occupait pas seul tous les instants du prévenu. Etrange accouplement ! la photographie du petit prince roulaient avec les sardines sur la voiture du maréyeur, et Rousseau distribuait avec sa marchandise le portrait étonné du jeune homme de là-bas.

C'est pour cette distribution illicite qu'il s'entend condamner à 24 heures de prison.

Puis, arrivent les nommés Gargaud et Jambon, de Brives, le premier, régisseur de la propriété de M. Dupuy, négociant ; le second, maître de chai, du même M. Dupuy.

Gargaud et Jambon n'ont pas voulu goûter seuls les délices de la lecture de l'almanach *l'Aigle*. Leur amour pour le petit opuscule les a poussés à distribuer la manne bienfaisante qu'il contenait aux frères et amis.

Résultat : 24 heures de prison chacun et 25 francs d'amende.

Enfin, se présente M. Courpron, maire de Jazennes, que son dévouement au gouvernement de la République avait conduit à tenir un dépôt de photographies du petit prince.

Oh ! Courpron ne les distribuait pas, lui ; il s'était contenté de les étaler sur sa table au regard de ses administrés. En prenait qui voulait : le maire ne se fâchait pas.

Voilà un fonctionnaire modèle. Le tribunal l'a rappelé au sentiment de ses devoirs en le condamnant à trois jours de prison et 100 fr. d'amende.

(27 juillet 1835)